

Intervention à la Commission de la Défense nationale

Hubert Védrine

IFM, 3 juin 2014

Je constate que certains sites essayent d'interpréter de façon inexacte et erronée, la réponse à une/des questions lors de mon intervention à propos du Rwanda, le 16 avril 2014, devant la Commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale.

Cela concerne le passage suivant :

« Ce que j'ai compris à l'époque ou après, avec le recul, ou maintenant, c'est que la France a armé l'armée rwandaise pour résister aux attaques du FPR et de l'armée Ougandaise. Avec un certain type d'armement. Qui n'a jamais servi au génocide. A partir de 1990 et après. Il y a eu des livraisons d'armes pour que l'armée rwandaise soit capable de tenir le choc. Parce que s'il n'y avait pas eu d'armée capable de tenir le choc vous pouvez oublier les accords d'Arusha et tout le reste : il n'y aurait plus eu les éléments, le levier pour obtenir un compromis politique. Donc il est resté des relations d'armement. Et il n'est pas la peine de découvrir sur un ton outragé qu'il y a eu des livraisons qui se sont poursuivies. C'est la suite de l'engagement d'avant. La France considérant que pour imposer une solution politique, il fallait bloquer l'offensive mi-

litaire. Cela n'a jamais été nié. »

Ces propos constitueraient selon certains un « aveu » de ma part quant à des livraisons d'armes par la France au moment même du génocide rwandais. Il n'y a aucun aveu. Ceux qui l'affirment oublient de reprendre le début de mon propos, en particulier la référence à la date de 1990. Je rappelle les raisons pour lesquelles des livraisons d'armes avaient eu lieu à partir de cette date. Elles sont connues : il s'agissait de contrer l'offensive du FPR, soutenue par l'armée ougandaise, laquelle conduisait à la guerre civile et à la déstabilisation du pays, rendant impossible la solution politique que la France recherchait à partir de 1990 jusqu'à la conclusion, en 1993, des négociations sur les accords d'Arusha.

Lorsque j'indique que des livraisons se sont poursuivies après, c'est bien après 1990 mais pas après le début du génocide. Un embargo total a d'ailleurs été décrété par la France le 8 avril 1994.

En ce qui concerne d'éventuelles livraisons d'armes après le début du génocide, je n'en sais pas plus que ce que l'on trouve dans le rapport de la mission Quiles/Cazeneuve :

« La Mission n'entend pas sur ce problème épuiser la réalité du sujet et notamment elle ne prétend pas, s'agis-

sant du trafic d'armes, élucider tous les cas évoqués à travers différents articles ou ouvrages, de marchés parallèles ou de livraisons effectuées au moment des massacres [...]

Qu'il y ait eu du trafic d'armes incontrôlé, cela est plus que probable si l'on se réfère par exemple aux transactions menées par la société Dyl Invest. Comme l'a fait remarquer M. Ahmedou Ould Abdallah à la Mission, l'Afrique est aujourd'hui remplie d'armes venues du trafic et, selon lui, il est illusoire de prétendre pouvoir un jour arriver à contrôler et sanctionner ces flux illicites. [...]

En revanche, la violation de l'embargo et les exportations illégales d'armements, qui auraient été connues des autorités françaises, et qu'elles au-

raient laissé se produire, n'ont pas été démontrées. »

Fort de cette constatation et devant la Commission, j'ai surtout voulu m'élever contre le lien spécieux que font certains entre la fourniture d'armes pour contrer une invasion, et le génocide intervenu ensuite. C'est d'ailleurs insensé de penser que qui que ce soit en France en 1994, civil ou militaire, ait pu décider d'envoyer des armes pour servir à un génocide! Ceux qui affirment cela en se répétant, mais sans jamais apporter de preuves sérieuses, se rendent-ils compte de ce qu'ils prétendent? Il est temps d'aborder cette tragédie avec honnêteté intellectuelle, respect des faits, rigueur historique.